



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Montpelier, tenue à la mairie le 8 avril 2016 à 8 h et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Bernard Riopel
Madame Diane Thibault
Monsieur Michel Harrisson

Monsieur Jean-Guy Périard
Madame Valérie Pelletier

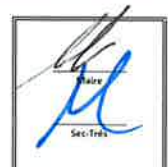
Absence motivée : Monsieur Guy Pelletier

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Constatation de l'avis de convocation ;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Mandat à Go-Élan pour l'acquisition et l'installation de balançoires – Parc intergénérationnel ;
5. Questions du public ;
6. Levée de l'assemblée.



1. Ouverture de l'assemblée

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

2. Constatation de l'avis de convocation

Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, signifie qu'un avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil tel que requis par la Loi.

3. Adoption de l'ordre du jour

2016-04-114

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

4. Mandat à Go-Élan pour l'acquisition et l'installation de balançoires – Parc intergénérationnel

2016-04-115

CONSIDÉRANT la soumission P-00675 en date du 5 avril 2016 de Go-élan au montant de dix-neuf mille soixante-quatre dollars et soixante-dix-huit cents (19 064,78 \$) plus les taxes applicables pour l'acquisition de :

- une (1) balançoire en arche, 8' de haut, 5 éléments - âge: 18 mois - 12 ans;
- deux (2) sièges pour bébé ;
- cinq (5) sièges rigides en caoutchouc, âgé: 5 à 12 ans ;
- un (1) siège parentant ;
- une (1) balançoire à bascule, 2 planches - éléments amortisseurs inclus - âgés: 5 à 12 ans ;
- une (1) balançoire en arche, 8' de haut, 6 éléments - âge: 18 mois - 12 ans ;
- trois (3) sièges rigides en caoutchouc pour adulte - âge: 5 à 12 ans et +.

CONSIDÉRANT QUE cette dépense avait été prévue au budget 2016 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Michel Harrison

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante de la présente résolution ;

QUE ce conseil octroi le contrat pour l'acquisition et l'installation de balançoires à Go-élan au montant de dix-neuf mille soixante-quatre dollars et soixante-dix-huit cents (19 064,78 \$) plus les taxes applicables.

ET QUE ce montant soit prélevé au poste budgétaire 03 01017 «parc intergénérationnel».

Adoptée à l'unanimité.

5. Questions du public

6. Levée de l'assemblée


2016-04-116

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 8 h 02.

Adoptée à l'unanimité.


Stéphane Séguin, maire


Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.